



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 97721

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur l'importance de soutenir l'ensemble des radios associatives. Sachant que seules les radios associatives dont les ressources provenant des messages publicitaires sont inférieurs à 20 % de leur chiffre d'affaires peuvent bénéficier du fond de soutien à l'expression radiophonique, ces dernières sollicitent chaque année une subvention d'exploitation et une subvention à l'action radiophonique. Or il semblerait à la fois que la conception et la diffusion doivent être comprises dans ces 20 %. Il lui demande comment il entend compenser ce manque à gagner en défaveur des radios associatives.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97721

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 372

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)